

Règlement du concours d'éco-jardinage 2013

Qu'est-ce que c'est ?

L'éco-jardinage, ce sont des **pratiques** qui visent à préserver :

- **les ressources naturelles** (ex : récupération d'eau de pluie, recyclage, compostage...)
- **la diversité végétale et animale**, notamment les plantes locales et spontanées, et les insectes pollinisateurs qui ont besoin d'elles pour exister (et vice et versa)
- **l'équilibre** entre les **ravageurs** (méchantes bêtes qui détruisent les plantes du jardin) et les **auxiliaires** (gentilles bêtes qui ont besoin des méchantes pour se nourrir), et toutes les autres bêtes dont on ne sait pas très bien à quoi elles servent mais qui n'ont pas fini de nous étonner...

Qui peut participer ?

- Toute personne propriétaire d'une résidence principale ou secondaire, ou locataire à l'année, sur la commune de Pornichet et disposant d'un jardin, à l'exception des personnes citées au paragraphe ci-dessous (*Qui ne peut pas participer ?*)
- Les copropriétés disposant d'un espace vert sur la commune de Pornichet.
- Les associations à but non lucratif qui entretiennent un jardin ou un espace vert sur la commune de Pornichet.

Qui ne peut pas participer ?

- Les propriétaires, copropriétaires, locataires ou associations ayant recours aux services d'un professionnel pour l'entretien de leur jardin.
- Les membres du jury et leur conjoint.
- Les représentants du conseil municipal et leur conjoint.
- Les membres du personnel des espaces verts de Pornichet et leur conjoint.

Comment participer ?


- En retirant un questionnaire dans un de ces lieux d'accueil municipaux : Espace Camille Flammarion , Hôtel de ville, services de l'urbanisme, ou lors d'une manifestation organisée par la ville (rentrée des plantes, semaine du développement durable...), ou en téléchargeant un questionnaire sur le site internet de la ville.
- En déposant ce questionnaire rempli dans l'urne prévue à l'espace Camille Flammarion, ou en le retournant par courrier à «concours d'éco-jardinage, Hôtel de Ville, 120 av du Général De Gaulle, 44380 PORNICHET » ou par courriel à «serres@mairie-pornichet. Fr », **avant le 31 mars 2013.**


Les participants au concours acceptent que leur jardin soit photographié et que des photos soient présentées lors de la rentrée des plantes ou sur des documents d'information diffusés par la municipalité de Pornichet.





Comment ça se passe ?

A partir des questionnaires retournés, chaque jardin se verra attribuer un nombre de hérissons en fonction d'une grille de notation préétablie portant uniquement sur les pratiques :

 **1 hérisson** : vous avez fait un premier pas vers l'éco-jardinage mais peut-être avez-vous besoin de conseils ?
Rendez-vous à la prochaine rentrée des plantes, à l'une de nos visites, ou sur le site de la ville.

 **2 hérissons** : Vous avez déjà adopté un certain nombre de pratiques respectueuses de l'environnement.
Vous êtes sur la bonne voie pour devenir un éco-jardinier.

 **3 hérissons** : vous n'utilisez plus de pesticides et vous mettez déjà en pratique la plupart des gestes respectueux de l'environnement. Quelques initiatives dans l'aménagement de votre jardin feront de vous un véritable acteur de la biodiversité.

 **4 hérissons** : Vous avez adopté une véritable démarche environnementale dans l'aménagement et l'entretien de votre jardin. La biodiversité est un enjeu important pour vous.

Les quinze candidat(e)s les mieux classés parmi les jardins ayant obtenu au minimum 2 hérissons seront sélectionné(e)s et visité(e)s par un jury constitué d'élus et de professionnels. Les visites devront se dérouler entre le 1ER JUIN et le 31 AOUT, en présence des candidats concerné(e)s.

Le jury prendra rendez-vous pour un échange de 30 minutes environ dans le jardin ou l'espace vert concerné. Cet échange aura pour objet de vérifier sur le terrain les informations fournies par le ou la candidate sur le questionnaire, de les compléter si besoin et d'apporter des conseils éventuels. Elle servira également à évaluer les qualités paysagères du jardin ou de l'espace vert, qui constituera la deuxième partie de la note finale.

Les critères retenus pour évaluer les qualités paysagères sont :

- La mise en valeur du bâti par le végétal
- L'aménagement des séparations (haies, clôtures ...)
- La mise en valeur des entrées
- La présence d'arbres jeunes, bien implantés et capables de renouveler le patrimoine arboré de la commune.

Qu'est-ce qu'on gagne ?

Avant tout, la satisfaction d'avoir fait un petit ou un grand geste pour l'environnement et la biodiversité, et des pistes pour progresser et acquérir les bons réflexes...

Les participants non sélectionnés seront informés par courrier du nombre de hérissons obtenus, et seront invités à venir retirer un lot de participation et plein de bons conseils à la rentrée des plantes 2013, qui a lieu le dernier dimanche de septembre.

Pour les quinze candidat(e)s sélectionné(e)s, le résultat du concours sera rendu lors de la rentrée des plantes 2013, cérémonie à laquelle ils ou elles devront être présent(e)s, ou en cas d'impossibilité représenté(e)s par un proche.

- **Premier prix*** : un week-end pour deux à Angers comprenant : nuit en hôtel *** avec diner et petit-déjeuner, visite de Terra Botanica et du jardin de l'arboretum Gaston Allard, Aller/Retour en train.
- **Deuxième au cinquième prix*** : un livre ou un sécateur.
- **Sixième au quinzième prix*** : une entrée gratuite pour 2 personnes au Jardin des marais, à Herbignac (44).

** Les prix devront être retirés par leur bénéficiaire ou un représentant le jour de la manifestation, et sont susceptibles d'être remplacés par des prix d'égale valeur si les circonstances l'exigeaient.*